



Descente aux flambeaux (Fête des Lumières)

Mercredi 8 décembre 2021

BULLETIN INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Mail :

Nombre de personnes inscrites.....

Déclare avoir pris connaissance du règlement de la Descente aux Flambeaux (bulletin à nous retourner complété par mail à mairie@ville-tain.com ou à déposer à l'accueil de l'Hôtel de Ville)

Date et signature :

Règlement au verso /

Règlement

Article 1 : La Ville de Tain l'Hermitage organise une Descente aux Flambeaux dans le cadre de la Fête des Lumières 2021. Ces épreuves sont ouvertes à toutes et à tous.

Article 2 : Le déroulé se décline comme suit :

- **17 h 30 :** rendez-vous au Parc du Chayla (Square Fellbach devant la Croix rouge).
- **18 h :** départ des navettes vers les coteaux de l'Hermitage.
- **18 h 30 :** arrivée des navettes sur les coteaux et allumage des torches.
- **18 h 40 :** départ de la procession.
- **19 h 15 :** arrivée Place du Taurobole – dépôt des torches et remise des lampions aux enfants.
- **19 h 30 :** illumination du grand sapin de Noël.
- **19 h 45 :** départ de la procession vers la passerelle Marc Seguin.
- **20 h :** Tainois et Tournonnais se rejoignent sur la Passerelle Marc Seguin.
- **20 h 15 :** Dégustation vin chaud, chocolat chaud, gâteaux et papillotes Place Jean Jaurès à Tournon sur Rhône

Article 3 : La participation à la Descente aux Flambeaux se fera sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tout recours contre les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

Article 4 : Les participants sont invités à respecter les consignes de sécurité (respect chemins et vignes, vigilance par rapport aux torches...).

Article 5 : Les participants renoncent à leur droit à l'image.

Article 6 : Les participants sont invités à prévoir des vêtements confortables et de chaussures adaptés. Prévoir frontale ou lampe de poche.

Article 7 : Chaque participant dûment inscrit est réputé accepter le règlement.